

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 SG 93 Subvention et convention avec l'association Médecins du Monde (18°).

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à l'association Médecins du Monde ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 37 000 euros est attribuée à l'association Médecins du Monde (20399, 2015_01244).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Médecins du Monde (18°).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 37 000 €, sera imputée chapitre 65, ligne de subvention VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO